



BULLETIN DE TOURNES

N° 11
28 juillet 2017

Madame, Monsieur,

Notre société complexe et agitée a vraiment besoin d'un peu de calme.

Si chacun pouvait avoir conscience du respect indispensable à la vie en société, il est évident que nous pourrions vivre avec beaucoup plus de sérénité.

Nous recevons en mairie des lettres, des coups de téléphone, qui nous demandent d'intervenir pour faire cesser certains agissements et nous ne manquons pas d'y donner suite, sans pour autant convaincre nos interlocuteurs. Par contre, nous ne donnons pas suite aux courriers anonymes qui ne reflètent aucun courage de la part de leurs auteurs.

Nous avons tous des droits, mais également des devoirs et nous ne pouvons vivre sans tenir compte du voisinage. Nos voisins doivent pouvoir vivre en toute tranquillité et profiter ainsi du confort offert par notre village.

Il ne faut pas être trop réactif. La tolérance est une vertu qui permet de s'accommoder des petits désagréments.

Il y a cependant des limites qui ne doivent pas être franchies. Le repos est un besoin pour chacun et on ne peut admettre que celui-ci soit perturbé par des individus qui n'ont aucun respect. On constate ainsi des rassemblements nocturnes qui s'accompagnent de cris, de pétarades de mobylettes... Ces incivilités s'accompagnent de déchets et bouteilles cassées jetées sur la chaussée, de feux de branches... Ce n'est plus de l'amusement, c'est du vandalisme. La nuit du 1^{er} mai n'est pas une anecdote isolée. Chaque semaine nos agents doivent ramasser les déchets et les verres qui jonchent les abords des terrains de tennis...

Je souhaite très sincèrement que ces quelques lignes contribuent à aider certaines familles dans leur devoir éducatif. Nous connaissons ces quelques jeunes ; leur nombre peut tenir sur les doigts d'une seule main, mais cette infime minorité vient entacher l'image de toute notre jeunesse.

Enfin, si vous désirez en savoir plus, allez donc faire un tour derrière la salle d'activités sportives, vers 22-23 heures. La gendarmerie est prévenue et procède à des vérifications.

Cette belle période estivale est propice au repos ; profitons de la quiétude qui règne cependant le plus souvent au village.

Bien à vous,

Gérard CARBONNEAUX
Maire de Tournes



Les décisions du Conseil Municipal

Réunion du 21 juillet 2017 - 20h30

Résumé du compte-rendu (Le compte-rendu intégral est consultable sur le site internet de la commune : www.tournes.fr).

Présents

M. Gérard CARBONNEAUX, Mme Monique JOIGNAUX, M. Jean-Pierre LESIEUR, M. Philippe CLAUSSE, Mme Corinne D'INNOCENTE, Mme Isabelle BERTRAND, Mme Pascale ANSELMO, M Thibault FAY, M Olivier SAVATTE.

Absents ayant donné pouvoir

M. Gil ANGARD (pouvoir à M. Philippe CLAUSSE), Mme Emilie DEMANTIN (pouvoir à M. Gérard CARBONNEAUX), Mme Aline HAPLIK (pouvoir à Mme Corinne D'INNOCENTE), M. Jean-Loup LASSAUX (pouvoir à M. Jean-Pierre LESIEUR), M. Johann PRZYBYLSKI (pouvoir à Mme Monique JOIGNAUX).

Absent excusé

M. Gwénaél WEBER.

Secrétaire de séance

Mme Monique JOIGNAUX.

La séance est ouverte à 20h30 sous la présidence de M. Gérard CARBONNEAUX, Maire, qui procède à l'appel des Conseillers et constate que la condition de quorum est remplie. Le conseil désigne Mme Monique JOIGNAUX comme secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la précédente séance du 19 mai 2017 est approuvé.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de rajouter un point supplémentaire à l'ordre du jour concernant une décision modificative au budget primitif 2017.

En début de séance, le Conseil Municipal observe une minute de silence à la mémoire de deux anciens conseillers récemment disparus : M. Camille JAUNIAUX, conseiller municipal de 1971 à 1977, et M. José MULLER, 1er adjoint de 1995 à 2008.

Décision modificative au budget 2017

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité un rectificatif à la précédente décision modificative N°1 au budget primitif 2017 :

Section de fonctionnement - recettes

Article 7411 (DGF) : - 20 779 euros.



Globalisation des régies de recettes de la commune

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité le Maire à créer une régie de recettes unique en remplacement des deux régies existantes pour encaisser les locations des salles communales et les droits de place.

Reversement du fonds d'amorçage au Pole Scolaire de Tournes

A l'unanimité, le Conseil décide de reverser au Pôle Scolaire de Tournes l'intégralité de la dotation de l'état (appelée fonds d'amorçage) versée à la commune en vue de développer les activités périscolaires dans le cadre de la mise en place de la semaine de quatre jours et demi depuis le rentrée 2014/2015. Cette décision s'applique de manière permanente à partir de l'année 2014 et pour les années ultérieures tant que le fonds d'amorçage perdurera.

Travaux du Hameau des Fontaines : choix de l'entreprise

A l'unanimité, et sur proposition de la Commission d'Appel d'Offres qui a procédé à l'ouverture des plis le 17 juillet, le Conseil décide de retenir l'entreprise STP de la VENCE pour la réalisation des travaux de requalification du Hameau des Fontaines. Le montant des travaux s'élève à 467 618,14 € TTC, hors travaux d'éclairage.

Dématérialisation des actes administratifs et des documents budgétaires

A l'unanimité, et pour répondre à la demande du Préfet, le Conseil décide de mettre en place une procédure de transmission dématérialisée par informatique (télétransmission) avec les services de la Préfecture et autorise le Maire à signer une convention avec le Préfet des Ardennes.

Questions diverses

1 - Informations données au Conseil par le Maire sur la marche de la commune

- Cabinet médical : évolution du dossier.
- Terrain multisports : installation terminée.
- Chemin piétonnier et aménagement de la Pépine.
- Réception le 12 juillet à Tournes des autorités régionales et départementales et des maires des communes concernées pour une réunion d'information sur l'état d'avancement de l'A304.



- Jury départemental des villages fleuris.
- Label commune sportive : dépôt d'un dossier pour l'obtention du label.
- Rapports de la SOCOTEC et projet AD'AP (Agenda d'accessibilité programmée) pour la mise en accessibilité aux personnes à mobilité réduite des bâtiments publics de la commune (mairie, salles communales, église, vestiaires du terrain de football).
- Investissement dans une réserve foncière.

2 - Questions abordées par les conseillers

- Renouvellement du véhicule utilitaire de la commune et du matériel de reprographie.
- Projet d'édition d'un plan de la commune et de la zone d'activités Ardennes Emeraude.
- Demande de l'association "Soleil d'automne" afin d'utiliser pour ses activités une salle communale autre que celle des associations.
- Signalétique des rues de la commune.

3 - Questions des membres extérieurs au Conseil

- Taxe d'habitation.
- Regards hydrauliques rue du Moulin et rue Dupont.

La séance est levée à 22h00.



Informations aux habitants



Affaires administratives

◆ Acquisition de parcelles communales délaissées

A l'occasion des travaux qui seront prochainement engagés au Hameau des Fontaines, la commune se propose de céder aux particuliers les parcelles délaissées du lotissement (parcelles appartenant au domaine communal).

Les personnes intéressées par l'acquisition de parcelles communales (délaissées de lotissement, délaissées de voiries ou autres parcelles communales) sont priées de se faire connaître rapidement en mairie.

◆ Sécheresse : restrictions de la consommation d'eau

Par arrêté préfectoral du 13 juillet, le Préfet a restreint l'usage de l'eau. Notre commune est concernée par cette restriction.

Sont notamment interdits jusqu'au 31 octobre :

- le remplissage des piscines ;
- le lavage des véhicules ;
- le lavage des voiries, trottoirs, terrasses, façades entre 11h00 et 18h00 ;
- l'arrosage des pelouses, espaces verts, terrains de sports, jardins entre 11h00 et 18h00.

◆ Circulation des gyropodes électriques (ou gyroroues)

Il n'existe aucune réglementation spécifique quant à l'utilisation de ces engins. Les gyropodes sont seulement soumis aux règles du code de la route applicables aux piétons si leur vitesse est bridée à 6 km/heure. Il en résulte que :

- la circulation sur la chaussée est interdite ;
- la circulation sur les trottoirs et dans les zones piétonnes est autorisée mais limitée à 6 km/h (vitesse maximale autorisée sur les trottoirs) ;
- Aucun équipement de sécurité n'est obligatoire bien que fortement recommandé (casque, gilet fluorescent...).

Enfin, il est prudent de souscrire une assurance spécifique en cas d'accident.

◆ Fermeture de la Mairie

La mairie sera exceptionnellement fermée le lundi 14 août 2017.



A noter sur vos agendas

- ◆ **10 septembre** Cérémonie du Bois de la Rosière.
9h30 Messe en l'église de Tournes.
10h30 Recueillement sur les tombes au cimetière de Tournes.
10h45 Départ pour le Bois de la Rosière.
11h15 Cérémonie officielle - dépôt de gerbes.
11h45 Vin d'honneur à la salle des fêtes.
- ◆ **17 septembre** Journée du patrimoine de 10h00 à 18h00.
En mairie : exposition "Clefs de cuisinière".
exposition "Ouvre-boîtes ardennais".
A l'église : exposition "Images pieuses et livres".



Vos élus au travail

◆ Mai

- 29** ■ Réunion avec Ardenne Métropole (médiathèque)
■ Réunion Maire - Adjointes
■ Pôle scolaire : réunion pour le projet éducatif territorial
- 30** ■ Rencontre avec la DDT (litige "discothèque")
■ Conseil communautaire
- 31** ■ Inscriptions ALSH 7

◆ Juin

- 01** ■ Réunion SOCOTEC (AD'AP)
■ Pôle scolaire : réunion à Sury
■ Visite des chantiers en cours
■ Rencontre pour espaces verts
■ Visite de la station d'épuration
■ Rencontre Véolia
■ Commande de panneaux
- 02** ■ Réunion de travail (conseiller départemental et Ardenne Métropole)
■ Visite des chantiers en cours

- Réfection des jets d'eau
- 03** ■ Célébration d'un mariage
■ Rencontre pour plantations annuelles
- 05** ■ Commande de panneaux
- 06** ■ Visite des chantiers en cours
■ Rencontre pour plantations annuelles
- 07** ■ Réunion SOCOTEC (AD'AP)
- 08** ■ Réunion Maire-Adjointes
■ Visite des chantiers en cours
- 09** ■ Réunion avec un cabinet d'architectes (Bâtiments communaux)
■ Réunion SOCOTEC (AD'AP)
■ Fête du Pôle Scolaire
■ Visite des chantiers en cours
■ Mise en route de l'arroseur du terrain de football
■ Rencontre d'un métallier
- 10** ■ Rencontre d'une entreprise de couverture



◆ Juin (suite)

- 11 ▪ Elections législatives
- 12 ▪ Inscriptions ALSH 7
 - Visite des chantiers en cours
- 13 ▪ Commémoration Maquis des Manises à Revin
 - Visite des chantiers en cours
 - Réunion de canton de la FDEA
- 14 ▪ Commission de conseil communautaire
 - Inscriptions ALSH 7
 - Visite des chantiers en cours
 - Rencontre pour plantations annuelles
- 15 ▪ Commission des travaux
- 16 ▪ Rencontre à la gendarmerie
 - Commission communication
- 17 ▪ Tournoi de karaté
- 18 ▪ Elections législatives
- 19 ▪ Réunion avec un cabinet d'architectes (bâtiments communaux)
 - Rencontre avec un cabinet d'avocats (litige "discothèque")
- 20 ▪ Réunion Maire - Adjointes
 - Inscriptions ALSH7
 - Commission fêtes et cérémonies
- 22 ▪ Distribution tickets de manège
- 23 ▪ Distribution tickets de manège
- 25 ▪ Fête patronale
- 26 ▪ Pôle Scolaire : conseil d'école
 - AG Diapason
- 27 ▪ Conseil communautaire
- 29 ▪ Audition du SIM
 - Rencontre d'une entreprise d'électricité
- 30 ▪ Réunion SOCOTEC (AD'AP)
 - Réunion de fin de chantier avec l'entreprise PONCIN
 - Rencontre d'une entreprise de travaux publics
 - Pôle Scolaire : départ en retraite de Mme CIOFFI

◆ Juillet

- 1 ▪ Célébration d'un mariage
 - Rencontre pour plantations annuelles
- 3 ▪ Réunion avec un cabinet d'architectes (bâtiments communaux)
 - Cérémonie à la gendarmerie de Revin
- 4 ▪ Réunion Maire - Adjointes
 - Tirage au sort des jurys d'assises
- 7 ▪ Etude de travaux avec un cabinet d'études (voiries)
- 8 ▪ Marche nordique à Tournes
 - Réunion équipe d'animation ALSH 7 / parents
- 11 ▪ Réception du véhicule utilitaire de la mairie
 - Conseil communautaire
- 12 ▪ Réunion de chantier A304
- 13 ▪ Cérémonies du 14 juillet
- 15 ▪ Célébration d'un mariage
- 17 ▪ Commission d'ouverture des plis
- 18 ▪ Jury départemental des Maisons Fleuries
 - Rencontre avec le conservatoire de Musique et le SIM
- 19 ▪ Réunion de fin d'études avec la SOCOTEC
- 21 ▪ Réception du matériel de reprographie de la mairie
 - Conseil Municipal
- 24 ▪ Réunion Maire - Adjointes
- 26 ▪ Réunion AD'AP à la DDT



Vie associative



◆ Concours Photos "Tournes, notre village"

Nous rappelons que la mairie organise un concours photo sur le thème "Tournes, notre village".

Par erreur, une adresse mail erronée a été indiquée dans nos précédents bulletins. Les clichés sont à envoyer à l'adresse mail suivante (y compris pour les personnes qui auraient déjà envoyé leurs photos) :

accueil.mairie.tournes@wanadoo.fr

En raison de cette erreur, la date limite pour le dépôt des clichés ou des fichiers numériques est repoussée au 30 septembre 2017.

Permanences en mairie

- Le Maire reçoit tous les jours sur rendez-vous (à prendre auprès du secrétariat de mairie).
- Les permanences des adjoints sont suspendues en août et reprendront en septembre (tous les mardis de 17h à 19h)
 - Mardi 5 septembre 2017 : M. Philippe CLAUSSE
 - Mardi 12 septembre 2017 : Mme Monique JOIGNAUX
 - Mardi 19 septembre 2017 : M. Jean-Pierre LESIEUR
 - Mardi 26 septembre 2017 : Mme Aline HAPLIK

MAIRIE DE TOURNES

2, rue de la Citadelle - 08090 TOURNES
tél. : 03.24.52.93.04 - Fax : 03.24.52.97.55

Horaires d'ouverture :

- lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi : 9h30 à 11h30
- mardi : 16h00 à 19h00

Contacts:

- M. le Maire : mairie.tournes@orange.fr
- Mme BEGLOT : accueil.mairie.tournes@wanadoo.fr
- Mme TORELLA : mairie.tournes@wanadoo.fr
- Site Internet : www.tournes.fr
- Page Facebook : www.facebook.com/tournes.fr/